

Communiqué de presse
Paris, le 22 mai 2025

Noyades : la prévention et la vigilance restent essentielles

À l'approche de la saison estivale, Santé publique France publie son bilan annuel des noyades survenues durant l'été 2024 : il met en évidence un nombre toujours élevé de noyades, et notamment mortelles, touchant l'ensemble des tranches d'âge et tous les types de lieux de baignade (mer, piscine, cours d'eau et plan d'eau). Au regard de ces résultats, les ministères chargés de la Santé et des Sports et Santé publique France rappellent les gestes essentiels à adopter à tout âge pour se baigner et pratiquer une activité nautique en toute sécurité.

Lors de l'été 2024, une hausse préoccupante des noyades en période de fortes chaleurs

Selon les données publiées par Santé publique France aujourd'hui, entre le 1er juin et le 30 septembre 2024, **1 244 noyades ont été enregistrées dont 350 suivies de décès**, soit 28%. Ce niveau est stable par rapport à 2023. Cependant, les résultats montrent une **hausse de 41 % des noyades pour la période du 16 juillet au 15 août 2024 par rapport à la même période en 2023**, en lien probable avec des épisodes répétés de fortes chaleurs, rendant la baignade très attractive.

Les adultes représentent 56 % des victimes de noyade et les moins de 6 ans un peu plus du quart (29 %) des noyades.

Parmi les noyades suivies de décès, **9 noyades sur 10 concernent les adultes**. Tous âges confondus, environ la moitié des décès par noyade survient dans des cours d'eau ou plan d'eau. Pour les autres lieux, la majorité des décès par noyade chez les adultes a lieu en mer tandis que les noyades suivies de décès chez les moins de 18 ans ont principalement lieu en piscine privée.

Plus de la moitié du total des noyades (60 %) et des noyades suivies de décès (53 %) ont lieu en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi les plus touristiques de France, ces régions concentrent également la majorité des piscines privées familiales et un nombre important de cours d'eau et plans d'eau.

Les noyades placées sous surveillance épidémiologique du 1er juin au 30 septembre 2025

Le dispositif de surveillance des noyades en France a évolué en 2023 à la demande des ministères chargés de la santé et des sports. Il est basé sur les noyades accidentelles recensées à partir des passages aux urgences pour noyades et des noyades suivies de décès sur le lieu de noyade dans l'Hexagone et en Outre-Mer, entre le 1er juin et le 30 septembre.

Les données concernant les noyades non suivies de décès proviennent du réseau de surveillance OSCOUR® (Organisation de la surveillance coordonnée des urgences) coordonné par Santé publique France et les données concernant les noyades suivies de décès sur le lieu de noyade sont collectées par le Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques (SNOSAN).

Au cours de l'été 2025, trois points de situation seront partagés avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la surveillance et la prévention permettant de suivre l'évolution du nombre de noyades recensées et d'adapter les messages de prévention durant toute la saison. Ces points seront également publiés sur le site de l'Agence, accessible à tous.

Pour l'été 2025, une prévention ciblée vers les personnes les plus touchées par les noyades

Les noyades accidentelles concernent davantage **les enfants de moins de 6 ans et les personnes les plus âgées (65 ans et plus)**. Pour l'été 2025, la communication de prévention des ministères chargés de la santé et des sports renouvelera ses messages sur la **surveillance permanente et rapprochée des enfants** – campagne « Vous tenez à eux, ne les quittez pas des yeux ! ». De plus, elle renforcera la **prévention à destination des personnes âgées** afin de rappeler l'importance de tenir compte de sa condition physique et de son état de santé.

Cette campagne est déclinée sous forme d'affiches et des vidéos, diffusées sur les sites de pratiques, les clubs de plage et les piscines de campings, ainsi qu'auprès des professionnels de santé :

- Enfants :

Affiche « Baignade : attention aux noyades des enfants ! »



Vidéos témoignages de parents :



Vidéo de sensibilisation de 30 secondes

Vous tenez à eux, ne les quittez pas des yeux

L'Institut National de la Consommation
en partenariat avec les ministères chargés de la Santé et des Sports

Soutenu par
 GOUVERNEMENT

- Personnes âgées

Affiche « Pour une baignade sans danger, parlons santé ! »



Vidéos de sensibilisation :



Les bons gestes pour se baigner en sécurité, à tout âge

- À tous les âges**

La baignade comporte des risques, des gestes simples peuvent être adoptés pour se baigner en toute sécurité.

- Pour les enfants**

Avant et pendant la baignade,

- Surveiller de manière active et permanente les jeunes enfants
- Ne jamais quitter des yeux les jeunes enfants quand ils jouent au bord de l'eau
- Se baigner avec les jeunes enfants lorsqu'ils sont dans l'eau
- Désigner un seul adulte par enfant pour la surveillance pendant la baignade

Tout au long de l'année,

- Apprendre aux enfants à nager le plus tôt possible et familiariser les enfants au milieu aquatique dès le plus jeune âge
- Bébé nageur (jusqu'à 3 ans)
- Aisance aquatique (de 4 à 6 ans)
- Apprentissage de la nage (à partir de 6 ans)

- Pour les adultes**

Avant et pendant la baignade,

- Respecter les consignes de sécurité et les interdictions de baignade
- Privilégier les zones de baignades surveillées, sécurisées par des sauveteurs professionnels
- Se renseigner sur les conditions météorologiques
- Reporter sa baignade en cas de trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons...)
- Eviter toute consommation d'alcool avant de se baigner
- Prévenir un proche avant de se baigner
- Rentrer dans l'eau progressivement en mouillant sa tête, sa nuque et son ventre pour éviter les chocs thermiques particulièrement lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante

Tout au long de l'année

- Il n'est jamais trop tard pour commencer à apprendre à nager

- Pour les personnes âgées**

- Adaptez l'intensité et la distance de nage à vos capacités : tenez compte de votre état de forme et ne surestimez pas votre niveau de natation
- Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien, en particulier si vous avez une maladie chronique ou si vous prenez des médicaments

Pour plus d'informations et de ressources de prévention :

- [Noyade – Santé publique France](#)
- [Baignades et activités nautiques - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)
- [Se baigner en toute sécurité - Prévention des noyades | sports.gouv.fr](#)

CONTACTS PRESSE

Santé publique France : presse@santepubliquefrance.fr

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 - Camille Le Hyaric : 01 41 79 68 64

Céline Coulaud : 01 41 79 68 22 - Marie Delibéros : 01 41 79 69 61

Ministère de la Santé et de l'accès aux soins : Presse-dgs@sante.gouv.Fr

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative : presse@jeunesse-sports.gouv.fr